

L'Enquête Mobilité

sur le bassin des déplacements de la Métropole Toulonnaise

Toulon, le 28.06.21

Hubert FALCO
Président de la Métropole Toulon Provence
Méditerranée

à

Monsieur Eric COLLIN
Maire de Besse-sur-Issole
Hôtel de Ville
15 Boulevard Paul Bert
83890 Besse-sur-Issole



Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

Affaire suivie par :

DGA AMENAGEMENTS, PORTS, MOBILITES ET ENERGIES
Alexis VILLEMIN – Directeur Général Adjoint
avillemin@metropoletpm.fr – 04 94 46 72 32

Contact :

Sébastien MARECHAL – Directeur des Transports et de la Mobilité
Tél.: 04 94 46 72 33 - Mail : smarechal@metropoletpm.fr

N/REF : HF/VP/AV/SMA/LL/21/n°4014

OBJET : Réalisation de l'Enquête Mobilité Certifiée CEREMA (EMC²) sur le bassin des déplacements de la Métropole Toulonnaise – Lettre d'information aux communes

Monsieur le Maire,

La Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) engage la réalisation de l' « Enquête Mobilité certifiée CEREMA » (EMC²). Cette enquête respecte une méthodologie définie par le Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), laquelle préconise que les déplacements soient étudiés à l'échelle des bassins de vie.

De ce fait, la Métropole TPM organise cette étude en partenariat avec l'Etat, la Région Sud, le Département du Var, l'ensemble des communes du Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée (SCOT PM) élargi à 44 communes, ainsi qu'avec les communautés d'agglomération de Sud Sainte Baume et de la Provence Verte, les communautés de communes de Vallée du Gapeau, de Méditerranée Porte des Maures et de Cœur du Var.

L'objectif est de bien connaître les pratiques de déplacements des habitants pour mieux organiser le système des mobilités sur le bassin des déplacements de la Métropole Toulonnaise (circulation routière, stationnement, modes actifs, transports collectifs, infrastructures, etc.).

Cette enquête a débuté en octobre 2020 par une phase dite de « repérage » qui a amené les équipes de notre prestataire ALYCE à visiter le territoire.

Suspendue en novembre 2020 puis de nouveau en janvier 2021 en raison des contraintes sanitaires liées à l'épidémie Covid19, il a été décidé de reporter le démarrage des 2 volets principaux de l'enquête (face à face et téléphone) à compter du 7 septembre 2021.

Ainsi, dès le 7 septembre 2021, se dérouleront des entretiens en « face à face » physiques auxquels s'ajouteront des conférences téléphoniques.

Préalablement à ces entretiens en « face à face » ou par téléphone, les ménages seront contactés afin de fixer des rendez-vous lorsque le ménage accepte de répondre à l'enquête. Des lettres-avis leur seront envoyées à cet effet.

Les agents de la société ALYCE se présenteront au domicile du ménage aux dates et heures convenues, munis d'une carte professionnelle, d'une copie de la lettre-avis envoyée et des différents documents nécessaires au bon déroulement de l'entretien.

Les entretiens respecteront le règlement n° 2016/679, texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ainsi que les principes de distanciation physiques et de port du masque exigé par la condition de crise sanitaire que nous traversons.

Afin d'informer au mieux les élus et la population, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a adressé un courrier à l'ensemble des maires des communes et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés par l'enquête et a organisé une campagne de communication par le biais de la presse locale.

Nous comptons également sur votre soutien pour la bonne réalisation de cette enquête en :

- diffusant cette information, au travers de vos publications et autres supports de communication locaux ;
- en affichant ce courrier (ou l'information relative à l'enquête) en mairie et en informant le personnel d'accueil ;
- en confirmant si besoin sa réalité et son utilité auprès des personnes qui pourraient vous contacter.

Pour plus d'information et en cas de besoin, vous pouvez contacter la Direction des Transports et de la Mobilité (Hervé LE BERRE 04 94 05 57 34 – 06 07 78 95 20 - hleberre@metropoletpm.fr) ou vous adresser au bureau de gestion de l'enquête mis en place par ALYCE :

- Par courriel : emc.tpm@alyce.eu
- Par téléphone : **04.83.43.94.00.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

